

ST BENOIT LA FORET

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 31 Janvier 2014

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un janvier à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT BENOIT LA FORET, convoqués le vingt-trois janvier deux mille quatorze, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

Etaient présents (10) : M. Didier GUILBAULT, Mme Chantal PERIN-BESNARD, M. Thierry BENOIST, M. Roger AUPETIT, M. René DAUDIN, M. Gilles FIÉ, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Marylène PERRIGAULT, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES.

Etaient absents représentés (4) :

M. Jean-Charles CARRÉ pouvoir à M. Thierry BENOIST
M. Jean-Michel CASSAGNE pouvoir à M. Didier GUILBAULT
M. Eric MOUTARDIER pouvoir à Mme Marylène PERRIGAULT
Mme Chantal PACHET pouvoir à Mme Sylvie JAILLOUX

Monsieur Thierry BENOIST a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande si il y a des observations sur le compte-rendu du 19 Décembre 2013.

En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Réforme des Rythmes Scolaires – Projet d'organisation – 037 210 001/2014 :

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un projet éducatif de territoire doit être remis à l'inspection académique fin janvier 2014.

Il présente les différentes actions pouvant être mises en place par la municipalité dans le cadre de la nouvelle organisation du temps périscolaire.

Il présente les 5 axes pédagogiques autour desquels s'articule le projet :

- Découverte du patrimoine local
- Développement de la connaissance du territoire local
- Développer des pratiques sportives
- Découverte des outils artistiques et culturels
- Devenir citoyen.

Afin de respecter le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée 2014, la commune doit organiser la réforme.

La commune étant intégrée au Syndicat pédagogique intercommunal comprenant les communes de Rigny-Ussé et Rivarennés, elle lui délègue entre autres la gestion de la cantine scolaire et certaines des activités extrascolaires (intervenant musical hebdomadaire et séance de piscine).

- Afin de poursuivre et d'approfondir cette collaboration tripartite qui nous permet à tous de maintenir un bon niveau d'enseignement dans nos classes et nos écoles depuis de nombreuses années,

- Afin d'organiser cette réforme de façon cohérente sur les trois cycles que traversent tous les enfants du SPI sur les trois communes,

- Afin de proposer des emplois mieux construits et plus attractifs aux animateurs chargés à l'avenir des temps péri-éducatifs préconisés par la réforme,

Monsieur le Maire et les élus communaux siégeant au SPI sollicitent l'accord du conseil municipal pour :

- Déléguer au SPI et au groupe de travail dédié, l'organisation, la validation, la mise en place et le suivi de la réforme des rythmes scolaires,
- Abonder les comptes du SPI à hauteur des dépenses engagées pour les enfants habitant Saint-Benoit-la-Forêt dans le cadre de cette réforme, après avoir perçue en propre la subvention allouée par l'État,
- S'engager à informer régulièrement le conseil municipal du suivi de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour toutes ces propositions.

2. Bail Rural – 037 210 002/2014 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la résiliation du bail concernant la Parcelle D 74 avec Mme CHATEAU, et suite à la demande de M. PICHONNIERE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de louer la Parcelle D 74 « Villeneuve » à CRAVANT LES COTEAUX à :

➤ Charlie PICHONNIERE 111, Les Sartiers 37500 CHINON.

Autorise le Maire à représenter la commune pour la signature du bail.

3. Redevance Inhumation et Exhumation en terrain commun – 037 210 003/2014 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les opérations d'inhumation et d'exhumation en terrain commun sont effectuées par le personnel communal, et, à ce titre, les Pompes Funèbres, chargées des obsèques versent à la commune une redevance d'inhumation et d'exhumation.

Il propose de fixer le montant de cette redevance à 150 € pour les inhumations et les exhumations effectuées au cours de l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Fixe le montant de la redevance d'inhumation et d'exhumation à 150 €,

Autorise le Maire à émettre le titre correspondant,

Dit que cette indemnité sera reversée en totalité au personnel communal chargé des inhumations et des exhumations.

4. Questions diverses :

- Repas du 08 Mai : Thierry BENOIST demande aux membres du conseil, si ils souhaitent reprendre le même traiteur qu'en 2013 et doit demander à Mme DOUARD quel sera le budget repas.

- Marylène PERRIGAULT regrette de ne plus être déléguée au SITS depuis le 1^{er} Janvier. En effet, suite à la création de la CCCVL et en vertu du fait que cette dernière ait pris la compétence transport scolaire, ce sont dorénavant les délégués communautaires qui siègent au conseil syndical.

- René DAUDIN informe le conseil municipal de la modernisation des déchetteries nécessaire pour les années à venir. De nouvelles informations seront diffusées à l'avenir concernant cela.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 19 H 30.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 03 Février 2014

Le Secrétaire de séance,
Thierry BENOIST

Le Maire,
Didier GUILBAULT